

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – JEHL Pascal - SCHMITT Clarisse – KREDER Régis - UHL Christophe – EHRHART Elisabeth – STEYDLI Jean-Marc – HEINRICH Chantal - BALLAND Sandra – HIPPI Isabelle - DUTTER Vincent – HEINRICH Claude – STOECKEL Joël - WEBER Sylvain - FAIVET Anne – KEMPF Jacques

Absents excusés :

AUBERT Virginie ayant donné procuration à FAHRNER Maurice
FRITSCH Christine ayant donné procuration à SCHMITT Clarisse
GUTH Thierry ayant donné procuration à JEHL Pascal
HENNINGER Sabrina ayant donné procuration à KREDER Régis
HUCK Audrey ayant donné procuration à FAIVET Anne
MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à KUHN Bruno

Absences en cours de séance :

HIPP Isabelle à 20h15 donnant procuration à DUTTER Vincent
UHL Christophe à 21h15 donnant procuration à HEINRICH Chantal

Assistait également sur invitation

Mr UHLMANN– Cabinet Architectes et Partenaires – MOE

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. COMMANDE PUBLIQUE
 - 4.1. Salle multi sportive – Validation de l'Esquisse et de son chiffrage
5. FINANCES LOCALES
 - 5.1. Budget Zone d'Activité 2017 – Décision modificative
 - 5.2. Demande de subvention pour l'Amicale des Anciennes de la Providence
 - 5.3. Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud
6. DIVERS ET COMMUNIQUES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Claude HEINRICH comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2017 préalablement transmis aux conseillers appelle des observations de la part de HUCK Audrey notamment au Point 4.2., quant à un courrier de l'ordre des architectes concernant le type de procédure de consultation retenu et les risques encourus.

Un courrier avait été retourné à l'ordre des Architectes l'informant des raisons du choix d'une procédure adaptée en regard du montant d'honoraires inférieurs à 209 000 € HT et en prenant en considération les différentes missions allégées confiées au MOE qui sera retenu. (macro-lots, pas de mission OP et mission EXE confiée aux entreprises).

Les publications en ligne et dans un journal habilité ont bien été réalisées avant le 11/11/2017, contrairement aux dires de l'Ordre des Architectes.

Au Point 5.1. : Mr UHL Christophe informe les conseillers qu'il ne peut s'engager quant à une prise en charge éventuelle du FC Hilsenheim (participation au déplacement de la main-courante) avant que le comité ne se réunisse pour en débattre.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. MARCHE PUBLIC – SALLE MULTISPORTS – VALIDATION DU PROGRAMME

4.1. Salle multi sportive – Validation de l'Esquisse et de son chiffrage

Suite à la réunion du 22/01/2018 avec les présidents des associations et les élus, différents correctifs ont été apportés au projet de construction d'une salle multi sportive.

Mr UHLMANN architecte, présente aux conseillers l'Esquisse ainsi modifiée :

- Déplacement de l'entrée de la salle sur l'angle du bâtiment, superficie du hall et disposition du bar modifiée avec linéaire plus important.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

- Type de cloisonnement modifié avec choix de murs en aggro pour les vestiaires.
Il avait été évoqué un accès direct depuis l'extérieur, mais non retenu.
- Local chaufferie maintenu

Les autres pièces et annexes sont commentées par l'architecte.

- Auvent de 4x4mètres protégeant l'entrée. Pas de poteau nécessaire pour soutenir l'ensemble.
- Façades en panneaux de résines-composites Trespa, en partie basse (matériau résistant).
- Brises soleil BSO articulés (si pause ultérieure, prévoir les rails de poses dans l'ossature bois du bâtiment) ou stores intérieurs (prévoir au moins l'alimentation électrique si la pose est faite ultérieurement)
- Chauffage au gaz avec radiateurs dans les annexes et ventilation par radiant ou diffusion d'air chaude dans la salle, sans gêne par rapport à certains jeux comme le badminton.
- Hauteur du bâtiment : 9 m hors tout.
- Superficie totale du projet : 1 728,06 m²
- Coût estimatif : 2 612 000 € HT hors honoraires divers, fondation spéciale selon le rapport de sol, équipements/mobilier intérieurs, assurance dommage-ouvrage, imprévus et variantes à définir.
- Réflexion à mener par rapport à l'assainissement de l'ancienne salle polyvalente, les club-house de football, tennis et l'abri des pêcheurs, ne sont pas aux normes.

Au cours des débats, plusieurs interrogations sont soulevées, notamment :

- Pas d'accès au local « rangement » depuis l'extérieur
- Baie vitrée (vitrage coupe-feu à poser sur une ossature bois exotique) jusqu'au sol entre le hall d'entrée et l'espace de jeux de la salle. Hauteur du vitrage : 2m10 sur toute la largeur de la salle
- Choix de l'assainissement à définir ainsi que son coût pour les bâtiments mentionnés.
- Coût estimatif de la salle revu à la baisse par rapport à une superficie légèrement augmentée. Mr UHLMANN explique que dans la phase Esquisse les coûts sont calculés au plus juste.
- Quel chauffage sera le plus efficace et le moins cher à terme ? Etude non réalisée en phase Esquisse.
Mr UHLMANN explique que cette étude est à réaliser par un bureau externe spécialisé dans ces calculs de fonctionnement. En fonction du système de chauffe, cela implique une préparation du sol différente, soit un isolant à approprier.

Mr le Maire présente l'estimatif des coûts avec les variantes à définir.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

COUT SALLE MULTI SPORTS - HILSENHEIM				
DEPENSES	Estimatif au 26/01/2018			
HONORAIRES	COUT HT	TVA 20%	COUT TTC	COMMENTAIRES
MARCHE - LOT 1 - TERRASSEM- ASSAINISS-VRD	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €	
MARCHE - LOT 2 - AMENAGEMENT EXTER	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	
MARCHE - LOT 3 BATIMENT+ANNEXE	2 420 000,00 €	484 000,00 €	2 904 000,00 €	2 405 318,00 € HT - Estimation ILLIOS coût salle uniquement
COUT DES TRAVAUX -	2 612 000,00 €	522 400,00 €	3 134 400,00 €	2 610 318,00 € HT - Estimation ILLIOS hors honoraires divers
AMO - GARNIER	21 500,00 €	4 300,00 €	25 800,00 €	21500 € HT - Estimation ILLIOS
Géomètre SCHALLER ROTH SIMLER	1 260,00 €	252,00 €	1 512,00 €	3300 € HT - Estimation ILLIOS
diagnostic amiante DEKRA	450,00 €	90,00 €	540,00 €	1200 € HT - Estimation ILLIOS
étude de sol - FONDASOL - Mission de base	3 700,00 €	740,00 €	4 440,00 €	4500 € HT - Estimation ILLIOS
Mission G2 PRO	1 900,00 €	380,00 €	2 280,00 €	
Mission G4	2 900,00 €	580,00 €	3 480,00 €	
mission SPS - APAVE	4 590,00 €	918,00 €	5 508,00 €	9000 € HT - Estimation ILLIOS
Mission contrôle technique - APAVE	8 700,00 €	1 740,00 €	10 440,00 €	16967 € HT - Estimation ILLIOS
MCE- ARCHITECTES & PARTENAIRES	176 800,00 €	35 360,00 €	212 160,00 €	176800 € HT - Estimation MOE
COUT HONORAIRES DIVERS	221 800,00 €	44 360,00 €	266 160,00 €	
Annonces presse MARCHES PUBLICS	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	
Fondation spéciale selon rapport Fondasol	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €	
retrait amiante+honoraires	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	
variante luminaires led salle de sport	36 000,00 €	7 200,00 €	43 200,00 €	
variante pompe à chaleur- chauffage sol	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €	
variante panneaux photovoltaïques	291 600,00 €	58 320,00 €	349 920,00 €	simple pose verticale sur toit plat 1215 m² x 240 €/m²
variante extension mur escalade 6x27	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €	
variante mur escalade - mobilier	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	
vestiaire supplémentaire (accès externe)	142 000,00 €	28 400,00 €	170 400,00 €	si réalisé en même temps que la construction, le coût peut être un peu minimisé
mur aggro+enduisage pour séparation vestiaires(en remplacement placo)	17 000,00 €	3 400,00 €	20 400,00 €	
surcoût baie vitrée		- €	- €	
matériel de cuisine+bar	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	27000 € HT - Estimation ILLIOS hors bar
but hand+filets tennis+afficheur score	19 000,00 €	3 800,00 €	22 800,00 €	19000 € HT - Estimation ILLIOS
tables & chaises & armoires rangement & bancs & vaisselles	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	pas de montant défini
COUT VARIANTES & DIVERS	1 342 100,00 €	268 420,00 €	1 610 520,00 €	
réserve financière pour imprévus	85 000,00 €		85 000,00 €	
Assurance dommage-ouvrage	26 373,00 €	5 274,60 €	31 647,60 €	Estimation ILLIOS
COUT FRAIS ACCESSOIRES	111 373,00 €	5 274,60 €	116 647,60 €	
	4			
TOTAUX CUMULES	4 287 273,00 €	840 454,60 €	5 127 727,60 €	
PM : MOINS VALUE SI HAUTEUR A 7 M	80 000,00 €	16 000,00 €	96 000,00 €	

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Au vu des différents chiffrages annoncés, Mr le Maire propose d'arrêter le cout des travaux et variantes comme suit :

HONORAIRES	COUT HT	TVA	COUT TTC	COMMENTAIRES
		20%		
MARCHE - LOT 1 - TERRASSEM- ASSAINISS-VRD	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €	
MARCHE - LOT 2 - AMENAGEMENT EXTER	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	
MARCHE - LOT 3 BATIMENT+ANNEXE	2 420 000,00 €	484 000,00 €	2 904 000,00 €	2 405 318,00 € HT - Estimation ILLIOS coût salle uniquement
mur aggro+enduisage pour séparation vestiaires(en remplacement plac)	17 000,00 €	3 400,00 €	20 400,00 €	
surcoût baie vitrée *	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	Estimation - pas de chiffrage du MOE à l'heure actuelle, sera communiqué le 13/02/18
stores internes (alimentation électrique à prévoir)*		- €	- €	Estimation - pas de chiffrage du MOE à l'heure actuelle, sera communiqué le 13/02/18
Fondation spéciale selon rapport Fondasol*	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €	
COUT DES TRAVAUX -	2 899 000,00 €	579 800,00 €	3 478 800,00 €	2 610 318,00 € HT Estimation ILLIOS hors *

Et de ne pas réserver une suite favorable aux points suivants :

- ✓ Moins-value pour la diminution de la hauteur de la salle à 7.
- ✓ Mur d'escalade
- ✓ Vestiaire complémentaire
- ✓ Eclairage led mais standard conformément au programme établi par l'AMO
- ✓ Pompe à chaleur ou chauffage au bois, car surcoût et honoraires en sus

Les lignes suivantes pourraient être traitées hors marché, soit :

- ✓ retrait de l'amiante (chaufferie ancienne salle)
- ✓ Matériel de cuisine + bar
- ✓ Location de la toiture de la salle pour y poser des panneaux photovoltaïques.
Mr UHLMANN rappelle qu'il faudra prévoir une charpente plus solide permettant d'accueillir ces panneaux. (surcoût pour la commune).
L'architecte est missionné pour calculer le surcoût par rapport à une recette de location du toit.

Lors de la discussion, certains conseillers estiment ne pas avoir tous les éléments permettant de prendre une décision en tout état de cause.

Les besoins d'utilisation d'un mur d'escalade par les scolaires ou associations, n'ont pas été étudiés. Le mur d'escalade pourrait aussi intéresser la Comcom, au même titre que d'autres activités culturelles existent dans d'autres communes, (médiathèque intercommunale à Wittisheim, piscine intercommunale à Marckolsheim, annexe-atelier intercommunal à SUNDHOUSE). La question d'un intérêt intercommunautaire n'a pas été posée.

Les différents partenaires financiers ou fédérations sportives ou associations utilisatrices de la salle n'ont pas été sollicités à ce jour par manque de dossier finalisé à ce jour.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Mr le Maire rappelle que le premier projet à 2M600 000 €HT de travaux pouvait être supporté financièrement sans augmentation d'impôts et sans inscription d'aucune subvention.

Le souhait de la Municipalité serait de démarrer les travaux cette année et de pouvoir déposer un dossier de DETR avant le 15/02/2018 à la Sous-Préfecture.

Pour permettre au cabinet d'architecte de continuer à travailler sur ce projet, il convient d'approuver l'Esquisse avec les éléments connus à ce jour et en intégrant les 250 000 € pour une fondation complémentaire rendue nécessaire au vue du rapport de sol. Le souhait restant toujours de ne pas augmenter la fiscalité.

Entendu en ses explications Mr le Maire, et après un large débat, il est procédé au vote pour valider l'Esquisse dans son minima et dont le chiffrage est estimé à 2 899 000 € HT de travaux (hors frais d'honoraires divers et équipement/mobiliers divers).

Ont voté 14 voix POUR – 9 voix CONTRE – 0 Abstention

5. FINANCES LOCALES

5.1. Budget Zone d'Activité 2017 – Décision modificative

Afin de pouvoir intégrer au compte « stock » les dépenses de fonctionnement (frais de géomètre), il convient de procéder à des écritures d'ordres et de compléter les crédits déjà inscrits au BP 2017, comme suit :

D. Art3354 Chap 040 : + 270 €
R. Art 7133 Chap 042 : + 270 €

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2. Demande de subvention pour l'Amicale des Anciennes de la Providence

Le conseil municipal est saisi d'une demande de subvention par l'Amicale des Anciennes de la Providence pour un projet d'initiation aux jeux du Cirque pour les enfants du Foyer. Le coût de l'intervenant externe s'élève à 300 €.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accorder une subvention forfaitaire de 80 €.
Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.3. Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal,

Entendu en ses explications Monsieur le Maire,

Vu les orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale,

Vu les modalités de gestion des Fonds d'attractivité et de développement, d'innovation territoriale et de solidarité communale

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

APPROUVE le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Coffret PTT endommagé à hauteur du n° 22 rue du Cygne
- Problème récurrent concernant la route inondée entre Ebersmunster et Hilsenheim. Une conseillère propose d'adresser un courrier à l'Unité Territoriale demandant de surélever la route aux endroits stratégiques. Mr le Maire explique que par le passé des études avaient été menées mais abandonnées au vu des contraintes techniques et surtout financières pour les quelques jours par an.
- Bois mort dans le Landwegraben et cours d'eau menant au Willerhof

PLUS PERSONNE DE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 23H30

Fait à HILSENHEIM le 22/02/2018

Le Maire
Bruno KUHN